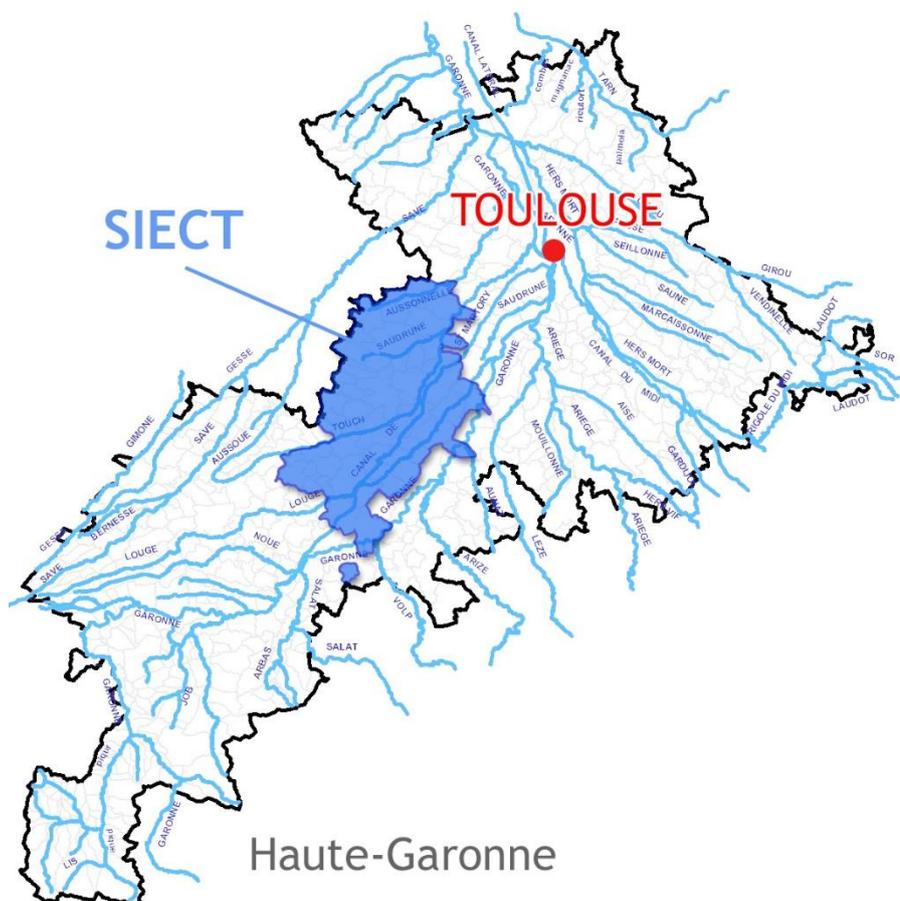


RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

CHIFFRES CLES	5
INDICES DE PERFORMANCE	6
INTRODUCTION	9

SECTION EAU POTABLE

I	Description générale	12
II	Besoins actuels.....	18
III	Besoins futurs	20
IV	Qualité de l'eau	30
V	Travaux réalisés en régie	37
VI	Interventions sur le réseau.....	38
VII	Evolution des tarifs.....	39
VIII	Budget 2022 – Section exploitation	44
IX	Budget 2022 – Section investissement	45
X	Etat de la dette	48
XI	Taux d'impayés	49
XII	Contrôle des poteaux incendie.....	50

SECTION ASSAINISSEMENT

I	Description générale	52
II	Communes adhérentes	53
III	Activités du Service Assainissement.....	54
IV	Evolution des tarifs.....	56
V	Budget 2022 – Compte administratif	57

ANNEXES

Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

CHIFFRES CLES

ANNEE 2022

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- o **7,6 Mm³** d'eau potable produits à partir des usines (y compris vente d'eau)
- o **1571 km** de réseau de distribution d'eau potable
- o **38** réservoirs d'eau pour un volume total de **23 000 m³**
- o Rendement des réseaux : - **74 %** Lherm/Fousseret
- **50 %** Cazères/Couladère
- **76 %** Plagne

CONSOMMATION

- o **37600** abonnés
- o **4,9 Mm³** d'eau potable comptabilisé (hors vente d'eau)
- o **131 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- o **462** poses de nouveaux compteurs

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- o **142** analyses microbiologiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
- o **0** analyse microbiologique non conforme aux limites de qualité constatées

RIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix du TTC du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³ :

Toutes les communes, hors Cazères/Couladère :

- o **2,39 € TTC / m³** (idem 2021)
- o facture moyenne de **287,02 €TTC** pour 120 m³ (idem 2021)

Cazères/Couladère :

- o **2,29 € TTC / m³** (+ 7,1 % par rapport à 2021)
- o facture moyenne de **274,74 €TTC** pour 120 m³ (256,47 € TTC en 2021)

TRAVAUX

- o **1,9 M€ HT** de montant total (3,7 M€ en 2021)
- o **5 km** de conduites posées

BUDGET DEPENSE

- o **14,1 M€ HT** : budget total (15,7 M€ en 2021)
- o **3,5 M€ HT** : budget investissement
- o **10,6 M€ HT** : budget fonctionnement

INDICES DE PERFORMANCE

ANNEE 2021

SECTION EAU POTABLE

INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services		2022	2021	2021 Moyenne nationale*	UNITE
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	82 270	81 700		Habitants
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³				
	<i>Toutes communes hors Cazères et Couladère</i>	2,39	2,39	2,13	€
	<i>Cazères et Couladère</i>	2,29	2,14		
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24h	24h		Heures

Indicateurs de performance		2022	2021	2021 Moyenne nationale*	UNITE
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			98,5	%
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	100	99,4		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	100	100		
	<i>Réseau Plagne</i>	100	100		
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques			96,7	%
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	97,5	99,4		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	100	100		
	<i>Réseau Plagne</i>	100	100		
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			101	/ 120 Points
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	103	103		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	74	69		
	<i>Réseau Plagne</i>	70	70		
P104.3	Rendement du réseau de distribution			81,5	%
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	74	74		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	50	54		
	<i>Réseau Plagne</i>	76	59		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau			3,3	m ³ /km/jour
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	3,0	2,9		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	19,8	19,0		
	<i>Réseau Plagne</i>	1,0	2,0		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45	0,47	0,65	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			76,1	%
	<i>Réseau Lherm / Fousseret</i>	100	100		
	<i>Réseau Cazères / Couladère</i>	100	100		
	<i>Réseau Plagne</i>	100	100		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	8046 € (0,002€/m ³)	21794 € (0,005€/m ³)	0,005 €/m ³	€
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,70	2,63	2,6	/ 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100		%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,5	2,5	2,7	ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,00	4,25	2,00	%
P155.1	Taux de réclamations	4,63	4,14	3,30	/ 1000 abonnés

* Source Rapport SISPEA juin 2022

SECTION ASSAINISSEMENT

INDICATEURS DE PERFORMANCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services		2022	2021	2021 Moyenne nationale	UNITE
D 201.0	Estimation* du nombre d'habitants desservis par le réseau d'eaux usées				Habitants
	Berat	2 342	2 292		
	Bonrepos	696	698		
	Labastide Clermont	64	56		
	Fontenilles	3 861	3 745		
	Lherm	2 958	2 851		
	Marignac Lasclares	13	13		
	Poucharramet	264	264		
	Pouy de Touges	109	109		
	Saint-Lys	9 975	9 343		
D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Fixé par les communes		2,21	€

* à partir du nombre d'abonnés facturés par le SIECT

Indicateurs de performance		2022	2021	2021 Moyenne nationale	UNITE
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	204 (0,0002€/m ³)	4819 (0,005 €/m ³)	0,005 €/m ³	€
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	en attente	3,82		%

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le syndicat assure uniquement une prestation de facturation et de recouvrement pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus. Il en résulte que seuls les indicateurs liés à cette prestation sont fournis.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Communes	Indice mise en œuvre ANC (max 140)* D302.0	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité (%) P301.3
BEAUFORT	110	155	86,5
BERAT	110	257	77,0
BOIS DE LA PIERRE	110	182	81,3
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	110	129	79,8
CAMBERNARD	110	210	85,7
CAPENS	110	90	74,4
CASTIES LABRANDE	60	14	64,3
FONSORBES	110	333	85,0
FONTENILLES	110	725	81,4
FORGUES	110	99	78,8
GRATENS	110	335	77,6
LABASTIDE CLERMONT	110	275	80,4
LABASTIDETTE	110	47	63,8
LAFITTE VIGORDANE	110	458	85,4
LAHAGE	110	73	75,3
LAUTIGNAC	60	41	70,7
LAVERNOSE LACASSE	110	240	75,4
LONGAGES	110	506	81,8
LUSSAN ADEILHAC	110	120	69,2
MARIGNAC LASCLARES	110	197	78,2
MONDAVEZAN	60	160	70,6
MONES	110	34	79,4
MONTASTRUC SAVES	60	9	77,8
MONTEGUT BOURJAC	60	22	77,3
MONTGRAS	110	50	80,0
MONTOUSSIN	110	64	81,3
PEYSSIES	80	138	75,4
PIN MURELET	60	29	58,6
PLAGNOLE	110	146	78,1
POLASTRON	90	31	64,5
POUHARRAMET	110	279	78,5
SABONNERES	110	145	86,2
SAIGUEDE	110	274	88,3
ST CLAR DE RIVIERE	110	108	83,3
ST ELIX LE CHÂTEAU	110	259	75,3
STE FOY	110	579	80,8
ST HILAIRE	110	75	88,0
ST LYS	110	224	73,2
ST THOMAS	110	259	86,5
SAJAS	60	23	47,8
SAVERES	110	92	76,1
TOTAL	Moy. 100,2	7486	77,1
<i>Moyenne nationale 2021</i>	<i>99,6</i>		<i>63,4</i>

* n'inclut pas les habitations "raccordables à l'égout"

Mise en œuvre ANC:

60 : pas de schéma d'assainissement ni de diagnostic existant réalisé

80 : schéma d'assainissement réalisé, diagnostic non réalisé

90 : pas de schéma d'assainissement mais diagnostic réalisé

110 : schéma assainissement et diagnostic existant réalisés

140 : schéma ass et diagnostic réalisé + existence d'un service capable de réaliser les réhabilitations et d'assurer le traitement des matières de vidange

INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch est habilité à exercer la compétence eau potable (production, transport et distribution).

Dans le cadre de la compétence eau, il est habilité à exercer la prestation de « vérification de la pression et du débit des poteaux incendie », par le biais d'une convention avec les communes adhérentes.

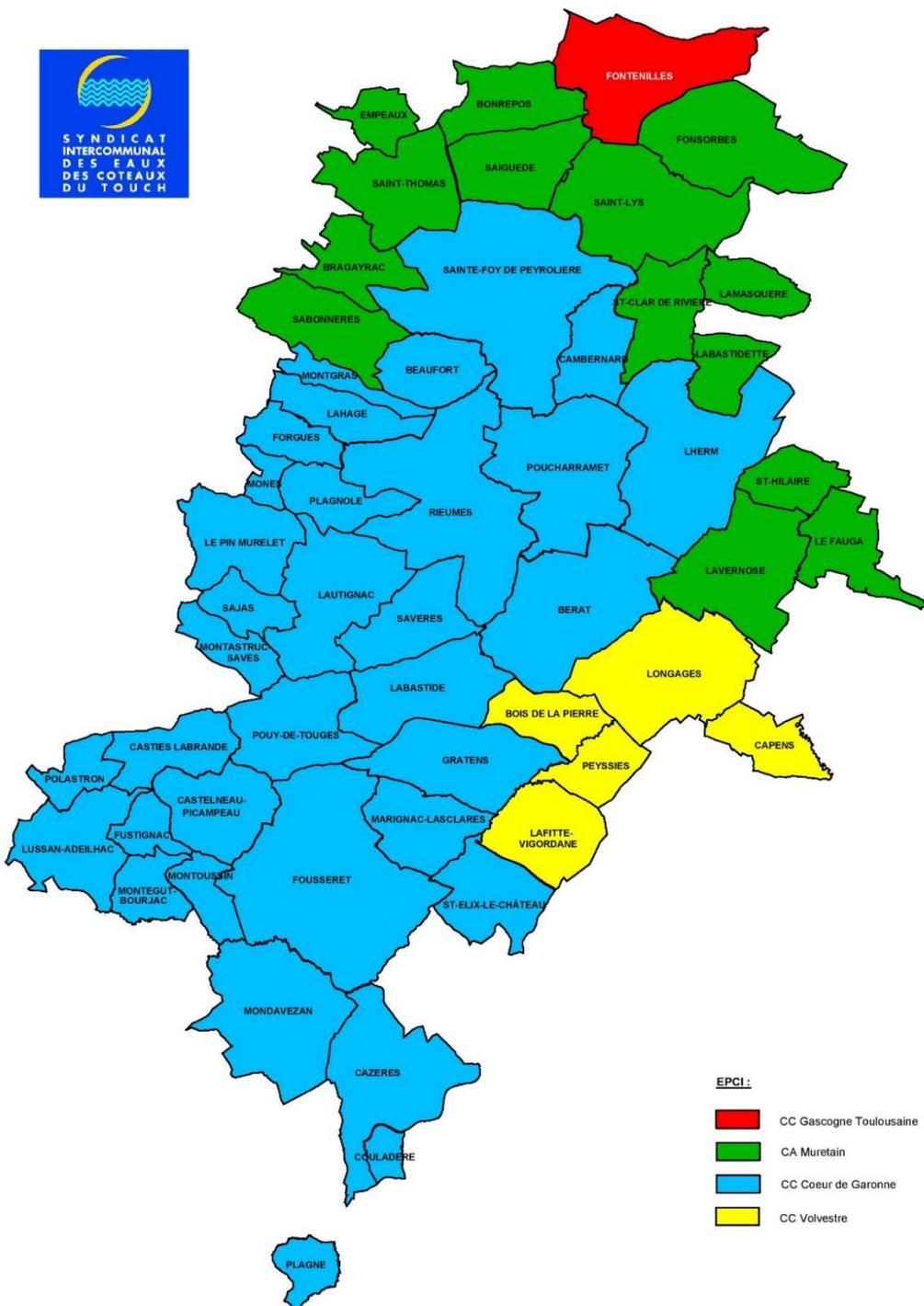
Le syndicat est également habilité à exercer la compétence assainissement non collectif qui consiste à réaliser les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

Dans le cadre de de la compétence assainissement, le syndicat peut exercer la prestation « facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif » pour les communes membres ou les communes non membres qui appartiennent à un EPCI membre, ou pour les EPCI ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT).

SECTION EAU POTABLE

I - DESCRIPTION GENERALE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) dessert en eau potable 54 communes de la Haute-Garonne.



1 - Stations de traitement

Le SIECT dispose de 4 unités de production d'eau potable :

- une station de traitement de capacité 1200 m³/h sur la commune de Lherm, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière le Touch) et une filière complète de traitement avec membranes d'ultrafiltration,
- une station de traitement de capacité 300 m³/h sur la commune du Fousseret, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière la Louge) et une filière complète de traitement,
- une unité de pompage à Cazères de capacité 260 m³/h, avec deux forages en nappe de Garonne et un traitement par chloration,
- une unité de pompage à Plagne de capacité 7 m³/h, avec deux forages en nappe et un traitement par membranes d'ultrafiltration.

Au Lherm et au Fousseret, la principale ressource en eau est le canal de Saint-Martory, qui alimente 11 mois sur 12 les deux stations de traitement. Ce canal, construit entre 1866 et 1876 à des fins agricoles, est également utilisé par deux autres usines de production d'eau potable (SIVOM SAGE à Roques s/Garonne et Toulouse Métropole à Tournefeuille).

Le canal principal, entièrement bétonné et long de 71 kilomètres, prend l'eau de la Garonne dans la commune de Saint-Martory et se jette dans ce même fleuve à Toulouse. Son débit à l'amont, à Saint Martory, est de 10 m³/s au maximum et le débit à l'aval est négligeable à l'arrivée à Toulouse.

Tous les ans au mois de mars, le canal est vidé pour permettre son entretien et sa maintenance. Pendant cette période de chômage, les stations prélèvent l'eau brute dans deux rivières :

- l'usine du Lherm pompe l'eau dans le Touch. Cette rivière, longue de 75 kilomètres, prend sa source près de Fabas et se jette dans la Garonne en aval de Toulouse,
- la station du Fousseret prélève l'eau de la Louge, dont le cours est assez parallèle à celui du Touch. Cette rivière prend sa source sur le plateau de Lannemezan, elle est longue d'environ 100 kilomètres et se jette également dans la Garonne, à Muret.

A Cazères, l'eau brute est prélevée en nappe de Garonne (Captages de Cap Blanc). Une alimentation de secours est possible via le canal du Tuchan issue du Canal de Saint Martory. Les captages font l'objet d'un Plan d'Action Territorial qui vise à protéger les eaux souterraines de contaminations par les nitrates et les pesticides.

A Plagne, l'eau brute est prélevée en nappe à l'aide de deux forages.

VOLUMES D'EAU BRUTE

UNITE DE PRODUCTION	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé en 2021 m ³	Volume prélevé en 2022 m ³	Variation en %
FOUSSERET	Canal St-Martory	Superficielle	1 626 969	1 780 980	9 %
	La Louge	Superficielle	180 018	174 525	-3 %
Total			1 806 987	1 955 505	8 %

LHERM	Canal St-Martory	Superficielle	4 481 218	4 657 247	4 %
	Le Touch	Superficielle	469 724	386 397	-18 %
Total			4 950 942	5 043 644	2 %

CAZERES	Gargaillou 2	Souterraine	99 393	108 412	9 %
	Gargaillou	Souterraine	1 100 616	1 018 892	-7 %
	Canal de Tuchan	Superficielle	0	0	-
Total			1 200 009	1 127 304	-6 %

PLAGNE	Captage Plagne	Souterraine	15 032	12 766	-15 %
--------	----------------	-------------	--------	--------	-------

TOTAL			7 972 970	8 139 219	2 %
--------------	--	--	------------------	------------------	------------

2 - Réservoirs

Le réseau de distribution comporte 38 réservoirs de stockage pour un volume global utile d'environ 24 270 m³. Les caractéristiques des réservoirs, surélevés ou semi-enterrés, sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Ce volume de stockage ne comprend pas celui des bâches d'eau traitée situées dans les usines de production, qui représente 4700 m³ (1700 m³ à l'usine de Lherm et 1000 m³ à l'usine du Fousseret).

Conformément à la réglementation en vigueur, les réservoirs ainsi que les bâches des usines d'eau potable sont vidés et nettoyés tous les ans.

RESERVOIRS

N°	RESERVOIR	VOLUME REEL* (m3)	Hauteur (m)	S(urélevé) ou E(nterré)
1	BEAUFORT	130	25	S
2	BERAT 1	220	25	S
3	BERAT 2	1 500		E
4	CAPENS	213		E
5	CASTELNAU-PICAMPEAU	978	30	S
6	CAZERES	1 500	40	S
7	FONSORBES	197	25	S
8	FONTENILLES	157	15	S
9	LABASTIDE-CLERMONT	172	25	S
10	LE FAUGA	311		E
11	LE FOUSSERET 1	807	30	S
12	LE FOUSSERET 2	100		E
13	LE FOUSSERET 3	100		E
14	LE LHERM 1	308	25	S
15	LE LHERM 2	1 700	21	S
16	LONGAGES	126	25	S
17	MONA 1	1 574		E
18	MONA 2	5 162		E
19	MONDAVEZAN	267	16	S
20	MONTEGUT-BOURJAC	103		E
21	MONTOUSSIN	57		E
22	PLAGNE	40		S
23	POUCHARRAMET	183	25	S
24	POUY DE TOUGES	150		E
25	RIEUMES 1	228		E
26	RIEUMES 2	445		
27	SAIGUEDE 1	152		E
28	SAIGUEDE 2	600		E
29	SAINT CLAR DE RIVIERE	162	25	S
30	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 1	183	25	S
31	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 2**	250		E
32	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 3	102		E
33	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 4	1 020		E
34	SAINT-ELIX	376	30	S
35	SAINT LYS	4 200		
36	SAINT-THOMAS	200	18	S
37	SAJAS	395	32	S
38	SAVERES	152		E
		24 270		

** hors service

3 - Réseau de distribution

La longueur totale du réseau en 2022 est égale à environ 1571 km :

- Réseau SIECT (hors Cazères/Couladère Plagne) : 1492 km
- Réseau Cazères/Couladère : 71 km
- Réseau Plagne : 7,6 km

La répartition des conduites selon leur diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire
32 mm à 60 mm	27%
63 mm à 100 mm	37%
110 à 125 mm	11%
140 à 600 mmm	25%
Total	1571 km

La majorité des conduites sont en PVC (76%) ou en fonte (24%).

L'ossature principale du réseau est représentée sur la carte page suivante.

4 - Parc de compteurs

La précision de la mesure de consommation d'eau chez les particuliers dépend directement de la nature et de l'âge des compteurs individuels.

Les compteurs posés chez les particuliers par les agents du Syndicat sont des compteurs volumétriques de classe C.

Chaque année, une campagne de changement des compteurs de plus de 15 ans est réalisée par les six agents releveurs avant la période de relève.

En 2022, 1043 compteurs ont été remplacés par les agents du syndicat (1125 en 2021).

II) BESOINS ACTUELS

1 - Evolution de la population totale desservie

Les dernières données connues de population sont celles de l'année 2020. La population totale du territoire syndical actuel du syndicat s'élevait alors à 80567 habitants.

La population du syndicat pour l'année 2022 est estimée à 82270 habitants (dont 5500 pour Cazères, Couladère et Plagne), en appliquant un accroissement moyen annuel de 1,05 %, tel qu'observé entre les données de population de 2019 et de 2020.

Selon le schéma directeur actualisé en 2016, la population sur le territoire du syndicat est estimée à environ 106 000 habitants à l'horizon 2035 (hors Cazères, Couladère et Plagne).

2 - Evolution du nombre et de la consommation des abonnés

En 2022, le Syndicat a alimenté en eau potable 37600 abonnés (dont 3200 pour Cazères/Couladère/Plagne), pour un volume d'eau consommé de 4,9 millions de m³ (hors vente d'eau). Soit 131 m³/an en moyenne par abonné.

L'Observatoire de l'Agence de l'Eau, qui rassemble les données fournies par les communes et les distributeurs d'eau potable du bassin Adour Garonne, donne une moyenne à l'échelle du bassin de 120 m³ consommés par abonné.

3 - Volumes produits et consommés / Rendement de distribution

Réseau Lherm/Fousseret

	2021	2022
Volumes produits (Million m ³)	6,13	6,21
Volumes consommés (Million m ³)	4,54	4,59
Rendement de distribution	74%	74%

Réseau Cazères/Couladère

	2021	2022
Volumes produits* (Million m ³)	1,06	1,03
Volumes consommés (Million m ³)	0,57	0,51
Rendement de distribution	53,5%	50%

* y compris vente d'eau au SMDEA (Gensac) depuis le réseau de Couladère mais hors vente d'eau à RESEAU 31 (Lavelanet/St-Julien) depuis les captages de Cazères

Réseau Plagne

	2021	2022
Volumes produits (m ³)	13 370	11 192
Volumes consommés (m ³)	7 935	8 539
Rendement de distribution	59%	76%

Les volumes produits représentent les volumes sortant des unités de production. Ils sont égaux aux volumes pompés en eau brute moins les pertes en eau au niveau des usines (lavages de filtres).

Les volumes consommés sont ceux relevés au niveau des compteurs des abonnés auxquels sont ajoutés les volumes non comptabilisés (bornes de lavage, purges, lavage des réservoirs, essais poteaux incendie, désinfections après travaux, analyseurs en ligne usines, etc.). Le rapport entre les volumes produits et consommés donne le rendement du réseau de distribution. Autrement dit, la différence entre les volumes produits et consommés représente les pertes en eau au niveau du réseau.

Le rendement du réseau Lherm/Fousseret est supérieur aux objectifs fixés par le Décret du 27 Janvier 2012 relatif à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable qui est de 71,7 % ⁽¹⁾. Cependant, il convient de poursuivre le remplacement des vieilles conduites en fonte et la recherche de fuites afin d'améliorer le rendement du réseau.

Le rendement des réseaux de Cazères/Couladère est bas et il a diminué en 2022 suite aux nombreuses fuites observées liées à la sécheresse. Un diagnostic des réseaux a d'ores et déjà été engagé avec une campagne de remplacement et de pose de vannes de sectionnement, afin de pouvoir sectoriser le réseau et lancer des campagnes de recherche de fuites. Le schéma directeur du réseau de distribution de ces communes sera lancé en 2023.

A Plagne, tous les compteurs ont été remplacés à la prise de compétence en 2019. Le rendement du réseau est plus élevé en 2022 suite au remplacement des appareils de mesure au niveau des captages.

(1) Valeur de référence du rendement du réseau Lherm/Fousseret pour 2022: $70 + (0,2 \times \text{ILC}) = 70 + (0,2 \times 8,4) = 71,7 \%$
ILC = Indice linéaire de consommation = volume annuel consommé / linéaire de réseau / 365 jours = $4,59 \text{ Mm}^3 / 1492 \text{ km} / 365 = 8,4$

III) BESOINS FUTURS

En 2006, le Syndicat a réalisé un schéma directeur d'eau potable aux horizons 2014-2019-2024 dans le but de se doter d'un outil de gestion et d'aide à la décision (hors Cazères / Couladère et Plagne).

Ce schéma a été actualisé en 2011 puis en 2016 afin d'ajuster les prévisions de population et de prévoir les investissements à réaliser pour couvrir les besoins en eau futurs à l'horizon 2035.

Le schéma directeur sera prochainement actualisé. Il intégrera les communes de Cazères, Couladère et Plagne.

SCHEMA DIRECTEUR - ACTUALISATION 2016
EVOLUTION DES BESOINS EN PRODUCTION ET EAU BRUTE
En m3

	2014	2035
Usine de Lherm	3 730 182	4 705 233
Usine du Fousseret	1 372 071	1 921 856
Global production	5 102 253	6 627 089
Global eau brute	5 606 396	7 282 516

Le montant total de travaux à réaliser sur 20 ans dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de 2016 était de 52 Millions d'euros. Il est porté à 56 M€ en intégrant les montants réels des travaux réalisés, ou à réaliser comme l'usine du Fousseret, depuis 2016.

Sur ces 56 M€, 35 M€ ont été réalisés depuis 2007 et il reste 22 M€ de travaux à effectuer.

En 2022, 623 k€ de travaux prévus au schéma directeur ont été réalisés dont 213 k€ de canalisations et 408 k€ pour l'usine du Fousseret (voir lignes grisées dans les tableaux détaillés ci-après). Aux travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur s'ajoutent les travaux de renouvellement du réseau effectués en « hors tranche » et par l'équipe en régie, pour un montant total de 1,2 M€ en 2022 (voir chapitres ci-après).

SCHEMA DIRECTEUR - ACTUALISATION 2016
MONTANT DES TRAVAUX*
En millions d'€

	Canalisations	Usines	Réserves	TOTAL
Total Horizon 2035	28,1	20,5	7,6	56,2
Réalisé	13,5	13,2	7,6	34,4
Restant à faire	14,5	7,3	0,0	21,8

**moyennes des scénarios proposés + actualisation avec montants réel travaux*

Besoins en eau brute

▪ Le Canal de Saint Martory

Le Syndicat est autorisé à effectuer des pompages d'eau brute dans le canal de Saint Martory pour l'alimentation en eau des usines du Lherm et du Fousseret, par convention avec le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement qui gère le canal pour le Département de la Haute Garonne.

▪ Le Touch

D'un point de vue quantitatif, les débits minimums de pompage sont calculés sur les besoins actuels à l'usine de Lherm. A l'horizon 2030 des réserves d'eau brute seront nécessaires pour couvrir les besoins du mois de mars dans le Touch.

Cependant, les besoins de production de l'usine pourront être complétés par la retenue de la Bure. En effet, une convention avec le SIAHTA met à disposition du syndicat un volume supplémentaire de 400 000 m³ par an.

D'un point de vue qualitatif, la qualité du Touch depuis plusieurs années s'est dégradée sur plusieurs paramètres compte tenu de la présence de matière organique en quantité plus importante et de la présence de pesticides.

La retenue de la Bure présente également une qualité d'eau médiocre en raison de la présence de matière organique et de cyanobactéries pouvant rejeter des toxines.

Dans le cadre de l'extension de l'usine de Lherm, une étape de traitement membranaire a été ajoutée en 2013 pour l'ensemble du débit produit. Cette filière, plus coûteuse en investissement et en fonctionnement qu'une filière classique, permet d'assurer une qualité d'eau optimale et d'anticiper les normes à venir toujours plus sévères de qualité d'eau distribuée.

▪ La Louge

Au vu des débits minimums de la Louge, il ne serait pas nécessaire de créer des réserves d'eau brute à des fins de production d'eau potable lors de la période de chômage du canal.

Besoins en Production

Les besoins en production à l'horizon 2035, évalués dans le cadre du schéma directeur actualisé en 2016 à partir du développement démographique prévisible des communes, ont confirmé les extensions prévues en 2011 pour les stations de traitement :

- Usine de Lherm : passage de 800 à 1200 m³/h
- Usine de Fousseret : passage de 300 à 600 m³/h

Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'usine de Lherm ont été réalisés en 2013.

Le projet d'extension et la réhabilitation de l'usine du Fousseret a été initié en 2017. Le marché de travaux d'un montant de 7,5 M€ a été signé en juin 2021 avec le groupement SAUR / Uni-architecture. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en août 2021. La nouvelle file de traitement sera implantée sur le site de l'ancienne usine des années 50 qui a été démolie en 2022. Le permis de construire pour la nouvelle file de traitement a été obtenu en avril 2022. Les commandes d'équipements et les études d'exécution ont démarré en 2022. La finalisation des travaux est prévue pour le printemps 2025.

RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION

Unité de production	Extension de capacité*	Autres objectifs	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Usine du Lherm	passage de 800 à 1200 m ³ /h	réhabilitation usine existant et traitement des boues	12 400 000 €	2013
Usine du Fousseret	passage de 300 à 600 m ³ /h	Réhabilitation et extension usine + renouvellement conduite refoulement	8 135 000 €	2021 à 2024 (817000 € réalisés dont 408 000 € en 2022)
TOTAL USINES		Total Horizon 2035	20 535 000 €	
		Réalisé	13 217 000 €	
		Restant à faire	8 135 000 €	

* Inclus réserves, conduites associées et groupes de pompage décrits dans le renforcement des réseaux

Besoins en réserves

Le schéma directeur a montré la nécessité de besoins en réserve supplémentaire immédiats ou à moyen terme. Le choix des réserves à créer est issu de l'analyse des contraintes techniques : possibilités d'extension sur le site existant, autres sites potentiels et proximité de la zone à secourir.

Toutes les réserves prévues au schéma directeur ont été construites entre 2008 et 2020, pour un montant total de 7,6 Millions d'euros.

RENFORCEMENT DU STOCKAGE

Positionnement des réserves projetées	Volume de réserve projeté (m ³)	Communes concernées	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Usine du Lherm	1600	Lavernose, Le Lherm	600 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Commune du Lherm - Lieu dit "Lassère"	1700	Labastidette, Lamasquère, St Hilaire, Le Fauga	1 192 900 €	2010
Commune de Saiguède, extension du réservoir existant	600	Saiguède, Bonrepos	368 000 €	2008
Commune de St Lys, au niveau de la déchetterie	4200	Fonsorbes, Fontenilles	4 500 000 €	2013
Commune de Bérat au niveau du réservoir existant de la Matasse	1500	Bérat Longages, Capens, (+Noé et Mauzac)	1 556 514 €	2018/2020
TOTAL RESERVES	9600	Total Horizon 2035	7 617 414 €	
		Réalisé	7 617 414 €	
		Restant à faire	0 €	

* Inclus conduites associées et groupes de pompage décrits dans le renforcement des réseaux

Besoins en renforcement du réseau

Le schéma directeur a mis en évidence que le réseau structurant dans sa configuration actuelle est insuffisant pour faire face à l'augmentation des besoins en eau d'ici 2035.

Les renforcements à réaliser ont été définis en fonction des priorités identifiées qui tiennent compte de l'existant et des projets d'urbanisation de l'ensemble des communes.

Le tableau ci-dessous liste les investissements prévus dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de 2016, sans hiérarchisation, ainsi que les travaux réalisés depuis le schéma initial de 2006.

Les travaux finalisés en 2022 sont portés en grisé.

RENFORCEMENT DU RESEAU

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
	Lahage, Forgues, Lautignac, Mones, Pin-Murelet, Plagnole, Sajas, Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac, Sabonnères, Montgras	Renforcement du groupe de pompage de Beaufort	1 x 440 m3/h à 175 mCE	100 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
351	Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas	900 ml de DN 100/125/200 fonte	146 000 €	Fait en 2008
352	Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas (reste à réaliser)	5000 ml de DN 200 fonte	1 140 000 €	A programmer
353	Montgras, Sabonnères	Renforcement du réseau entre Montgras et Sabonnères	1800 ml de DN 250 fonte	474 300 €	A programmer
354	Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Renforcement du réseau entre réservoir Castelnau et départ Lioué (croisement D48/D6)	1200 ml de DN 250 fonte	205 000 €	Fait en 2014 et 2015
355	Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 1 : Renforcement depuis départ Lioué jusqu'à croisement D83/D48	1220 ml DN 250 Fonte	225 000 €	Fait en 2020
356	Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 2 : Renforcement du croisement D83/D43 à lieu dit Hust	780 ml de DN 150 Fonte	120 000 €	Fait en 2019
357	Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 3 : Renforcement de Fustignac village au croisement D48/D96C lieu dit Lapeyrade	1780 ml DN 150 + 1230 ml DN 140 PVC	432 200 €	1780 ml DN 150 en 2021 (260000€)
Total Horizon 2035				2 742 500 €	
Réalisé				956 000 €	
Restant à faire				1 786 500 €	

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharramet	4500 ml de DN 150 fonte	345 000 €	Fait en 2008 (équipe régie)
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharramet (reste à réaliser)	330 ml de DN 150 fonte	156 000 €	2017 / 2018
Rieumes	Renforcement du réseau entre le réservoir de Rieumes et Rieumes	1200 ml de DN 300 fonte	363 000 €	A programmer
Total Horizon 2035			864 000 €	
Réalisé			501 000 €	
Restant à faire			363 000 €	

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
1A1	Lavernose	Renforcement Lavernose	900 ml de DN 200 fonte	130 500 €	A programmer
1A2	Lamasquere	Renforcement DN110 sur la D23 + pose réducteur de pression (au iqaue sur l'adductrice Lherm-Moulin)	1410 ml de DN 140 PVC + stabilisateur aval (charge<270m)	181 200 €	A programmer
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement groupe de pompage Lherm vers réservoirs Lherm	2*300 m3/h à 66 CE	83 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement réseau entre usine Lherm et réservoir Lasserre Lherm	1500 ml DN 300 fonte	220 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite entre le nouveau réservoir Lasserre à Lherm et Saint Hilaire	1600 ml DN 400/300 fonte	408 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite de distribution entre le réservoir du lieu-dit "Lassere" et le réseau du Lherm	100 ml de DN 150 fonte	12 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
1A3	Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire Tronçon 1	950 ml de DN 200 Fonte	268 000 €	280 ml en 2020 (103000€)
1A4	Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire - Tronçon 2	1580 ml de DN 200 Fonte	533 300 €	fait en 2017
1A5	Le Fauga	Création d'une liaison entre le réseau de Saint Hilaire et celui de Fauga	820 ml de DN 200 Fonte	373 000 €	Fait en 2019/2020 solde 2022 (42000€)
1A6	Le Fauga	Remplacement surpresseur en sortie du réservoir	2 x 80 m3/h - 40 mCE	46 000 €	A programmer
1A7	Lherm, Labastidette, Lamasquère	Renforcement sortie réservoir de Lherm en DN300 Chemin de l'Encontrade - Route Principale puis renforcement liaison vers Lamasquère	3840 ml de DN 250 Fonte + 1 410 ml DN150 Fonte	1 538 400 €	1750 ml DN 250 en 2018 (630 989€) - 270 ml en 2022 (65000€)
1A8	Lavernose	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Bouquier - Quartier Saint Hubert	990 ml de DN 200 Fonte	297 000 €	A programmer
1A9	Lavernose	Tranche 2 : Renforcement Route de Bérat (DN110 existant)	1 270 ml de DN 200 Fonte	304 800 €	A programmer
Total Horizon 2035				3 672 200 €	
Réalisé				1 644 289 €	
Restant à faire				2 027 911 €	

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fonsorbes Réservoir	665 ml de DN 350 fonte	443 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite d'adduction du réservoir	665 ml DN 400 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fontenilles et Fonsorbes Ouest	120 ml de DN 300 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
1B1	Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalousie" et le lieu dit "Bordeneuve" à Fontenilles	850 ml de DN 250 fonte	134 000 €	Fait en 2010
1B2	Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalousie" et le lieu dit "Bordeneuve" (reste à réaliser)	910 ml de DN 250 fonte	256 900 €	Fait en 2016/2017
1B3	Fonsorbes	Création d'une liaison à l'ouest de Fonsorbes	230 ml de DN 200 fonte	33 000 €	Fait en 2007
1B4	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes - tronçon 1	450 ml de DN 250 fonte	166 000 €	Fait en 2010
1B5	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes - tronçon 2	2350 ml de DN 250 fonte	621 000 €	Fait en 2014 (sous traité) et 2015 (équipe régie)
1B6	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes (reste à réaliser)	380 ml de DN 250 fonte	125 400 €	A programmer
1B7	Sainte Foy de Peyrolière	Renforcement du réseau en amont du réservoir de Sainte Foy surélevé 200 m ³	240 ml de DN 200 fonte	72 000 €	A programmer
1B8	Sauguede, Bonrepos	Renforcement du réseau en aval du réservoir de Sauguede	1550 ml de DN 200 fonte	259 000 €	Fait en 2007
1B9	Fontenilles	Tranche 1 : Renforcement Chemin de la Poumayre jusqu'à Chemin des Cavaliers	2 350 ml de DN 200 Fonte	545 200 €	750 ml en 2020/2021 (286000€) et 500 ml en 2022 (106000€) et 2023 (solde)
1B10	Fontenilles	Tranche 2 : Création interconnexion Chemin des Cavaliers	500 ml de DN 200 Fonte	110 000 €	A programmer
1B11	Fontenilles	Tranche 3 : Renforcement Chemin de Cammarty jusqu'à Route Magnes	1 320 ml de DN 200 Fonte	290 400 €	A programmer
1B12	Fonsorbes	Renforcement depuis DN200 existant en sortie du réservoir Route de Tarbes - Route de Bragot jusqu'à Route de Magné	1 320 ml de DN 200 Fonte	396 000 €	A programmer
1B13	Fonsorbes	<i>Option : Renforcement tronçon DN110 PVC existant Route de Tarbes (depuis rond-point)</i>	450 ml de DN140 PVC	117 000 €	A programmer
1B14	Fonsorbes	Renforcement Route de Seysses vers Aygoluongo	2 560 ml de DN 200 Fonte	573 440 €	A programmer

N°	Communes concernée	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
1B15	Saint Lys	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Toulouse jusqu'à Rue de la Gravette	230 ml de DN 250 Fonte	59 800 €	A programmer
1B16	Saint Lys	Tranche 2 : Renforcement du bourg (Avenue de Toulouse, Place Nationale, Avenue du Languedoc, Rue du 8 mai , Rue Saint Julien) + Avenue Pierre Lezat jusqu'au DN200 existant	800 ml de DN 200 Fonte	240 000 €	A programmer
1B17	Saint Lys	Tranche 3 : Renforcement DN140 existant Chemin de Pedaouba	520 ml de DN 200 Fonte	115 232 €	A programmer
1B18	Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguede, Bonrepos, Cambernard	Tranche 1 : Remplacement des 2 conduites adductrices (liaison Mona-Sainte Foy) par nouvelle adductrice du réservoir de Sainte Foy jusqu'à Castagné	2 270 ml de DN 400 Fonte	834 225 €	A programmer
1B19	Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguede, Bonrepos, Cambernard	Tranche 2 : Renforcement DN175 existant depuis Castagné jusqu'au feeder Lherm-Mona	3 350 ml de DN 250 Fonte	953 075 €	A programmer
	Scénario 1 : Lherm	Nouveau système de pompage à la station (refoulement vers Moulin)	2 x 500 m3/h - 110 mCE	130 000 €	A programmer
	Scénario 1 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 400 Fonte	4 035 150 €	A programmer
	Scénario 2 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
	Scénario 2 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 450 Fonte	4 035 150 €	A programmer
1B19	Scénario 3 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
1B20	Scénario 3 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 500 Fonte	4 776 300 €	A programmer
Total Horizon 2035			scénario 1	10 066 822 €	
			scénario 2	9 981 822 €	
			scénario 3	10 722 972 €	
Réalisé				1 862 700 €	
Restant à faire			scénario 1	8 204 122 €	
			scénario 2	8 119 122 €	
			scénario 3	8 860 272 €	

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
41	Saint Elix, Lafitte, Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre l'usine du fousseret et le réservoir de Saint Elix (du lieu-dit "Dardets" au lieu-dit "Villeneuve")	2 300 ml de DN 200 fonte	295 000 €	Fait en 2007
42	Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre le réservoir de Longages et Lafitte Vigordane	10 800 ml de DN 200 fonte	1 312 000 €	Fait en 2009/2010
43	Lafitte Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réservoir entre Lafitte Vigordane et le réservoir de Saint Elix (hors traversée village St Elix 490 ml)	4100 ml de DN 250 Fonte	560 000 €	Fait en 2012/2013 (équipe régie)
44	Lafitte Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Traversée village St Elix	640 ml de DN 250 Fonte	289 050 €	Fait en 2021
45	Labastide, Bérat, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre le réservoir du Fousseret et celui de Labastide - tronçon 2 (Gratens)	650 ml de DN 350 Fonte	190 000 €	Fait en 2013 (équipe régie)
46	Bérat, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre Labastide et le réservoir de Bérat/La Matasse	3700 ml de DN 250 Fonte	1 220 000 €	Fait en 2015/2016
47	Bérat	Renforcement du réseau entre le réservoir de La Matasse et celui de Bérat	2220 ml de DN 250 Fonte	553 000 €	Fait en 2008
48	Bérat	Renforcement du réseau entre le réservoir de Bérat et le nord du réseau de Bérat	1700 ml de DN 250 Fonte	453 900 €	A programmer
49	Labastide, Bérat, Longages, Capens	Tranche 1 : Renforcement adductrice entre le réservoir du Fousseret et Gratens (650 ml posés en 2013)	5 200 ml de DN 350 Fonte	1 846 000 €	A programmer
50	Labastide, Bérat, Longages, Capens	Tranche 2 : Renforcement adductrice entre le réservoir de Gratens et le réservoir de Labastide	3 080 ml de DN 300 Fonte	870 000 €	Fait à 2017 à 2018 (équipe régie)
51	Bérat - Longages	Renforcement entre le futur réservoir "Matasse" et celui de Longages	6 400 ml de DN 250 Fonte	2 260 803 €	Fait de 2018 à 2021 (51e à 53e tranche)
53	Labastide, Bois de la Pierre	Création interconnexion depuis DN160 existant en sortie du réservoir de Labastide vers DN140 existant Bois de la Pierre (Route de Carbonne - DN15 - D37G)	3 720 ml de DN 140 PVC	684 480 €	A programmer
Total Horizon 2035				10 534 233 €	
Réalisé				8 576 243 €	
Restant à faire				1 957 990 €	

		Canalisations
Total Horizon 2035	scénario 1	27 879 755 €
	scénario 2	27 794 755 €
	scénario 3	28 535 905 €
Réalisé		13 540 232 €
Restant à faire	scénario 1	14 339 523 €
	scénario 2	14 254 523 €
	scénario 3	14 995 673 €

IV) QUALITE DE L'EAU

L'eau destinée à la consommation humaine doit respecter les exigences de qualité définies par le code de la Santé publique ; elle doit être conforme aux limites de qualité et satisfaire à des références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Le contrôle sanitaire de l'eau distribuée par le syndicat est assuré par l'Agence Régionale de Santé.

Des prélèvements sont pratiqués à la ressource (Canal de Saint Martory, le Touch, la Louge, les captages de Cazères et de Plagne), à la production en sortie des quatre stations de traitement et sur le réseau de distribution par le Laboratoire Départemental de l'Eau à Launaguet qui est agréé par le ministère de la santé.

Le programme de prélèvement est établi en application du Code de la Santé Publique section 1 « Eaux » destinée à la consommation humaine (article R1321.15 annexe 13.2.1).

Pour les prélèvements à la ressource, la fréquence dépend du débit journalier de l'eau prélevée. Pour les prélèvements à la production et sur le réseau de distribution, plusieurs types d'analyse sont effectués : en routine (P1) dont la fréquence dépend de la population desservie et plus complètes (P2) à une fréquence moins importante.

Pour les petites communes, la fréquence minimale est d'une analyse par an.

En complément des analyses réalisées par l'ARS, le SIECT effectue des analyses sur les stations de traitement, ponctuelles ou en continu et journalières, afin de s'assurer de la bonne qualité des eaux distribuées.

Les principaux résultats statistiques pour l'année 2022 figurent dans les notes ci-après communiquées par l'ARS.

Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité bactériologique.

D'un point de vue physico-chimique, une dégradation ponctuelle de la qualité physico chimique (pesticides) a été observée sans toutefois présenter de risque sanitaire:

Lors de la période de chômage du canal de St Martory, la limite réglementaire (0,1 µg/L) a été dépassée 3 fois pour l'ESA métolachlore (teneur maximale relevée: 0,76µg/l). Depuis l'avis de l'ANSES du 30/09/2022, la valeur à respecter est passée à 0,9 µg/L.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine superficielle.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 47
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 4,5 mg/L
Concentration maximale : 17 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,76 µg/L

Pour au moins un prélèvement sur la période, la somme des concentrations en pesticides a dépassé les 0.5 µg/L.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : 42 µg/L
Concentration maximale : 153 µg/L

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce (peu calcaire).

Concentration moyenne : 12,4 °f
Concentration maximale : 24,1 °f



Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité.



Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine superficielle.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 33
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 3,9 mg/L
Concentration maximale : 9 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,02 µg/L

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : 37 µg/L
Concentration maximale : 125 µg/L

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 12,6 °f
Concentration maximale : 21,8 °f

Eau douce (peu calcaire).

Conclusion sanitaire


 2022

Eau de bonne qualité bactériologique.

D'un point de vue physico-chimique, une dégradation ponctuelle de la qualité physico chimique (pesticides) a été observée sans toutefois présenter de risque sanitaire:

Lors de la période de chômage du canal de St Martory, la limite réglementaire (0,1 µg/L) a été dépassée 3 fois pour l'ESA métolachlore (teneur maximale relevée: 0,76µg/l). Depuis l'avis de l'ANSES du 30/09/2022, la valeur à respecter est passée à 0,9 µg/L.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine superficielle.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 38
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 4,3 mg/L
Concentration maximale : 17 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pour au moins un prélèvement sur la période, la somme des concentrations en pesticides a dépassé les 0.5 µg/L.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,76 µg/L

Aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 54 µg/L
Concentration maximale : 148 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Eau douce (peu calcaire).

Concentration moyenne : 12,4 °f
Concentration maximale : 24,1 °f



Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
 Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

Principaux paramètres mesurés

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de contrôles : 18
 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Concentration moyenne : 39,5 mg/L
 Concentration maximale : 45 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,11 µg/L
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Concentration moyenne : <20 µg/L
 Concentration maximale : <20 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Concentration moyenne : 25,2 °f
 Concentration maximale : 26,8 °f
Eau dure (calcaire)

Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Une eau calcaire ne présente pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine mixte (eau souterraine et superficielle).
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute-Garonne.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 3,5 mg/L
Concentration maximale : 4 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désinfecter. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conformes les années antérieures.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure (très calcaire)

Concentration moyenne : 33,7 °f
Concentration maximale : 34,5 °f

Branchements en plomb

Depuis 2003, le SIECT procède à la suppression des branchements en plomb dans le cadre des travaux d'urbanisation des communes et lors de campagnes ponctuelles de remplacement de ces branchements. Par ailleurs, tous les branchements à usage public sont exempts de plomb.

En 2022, le nombre de branchements en plomb restants sur le syndicat est estimé à 424 (435 en 2021), hors Cazères/Couladère.

V) TRAVAUX REALISES EN REGIE

L'équipe en régie a été créée en 2006 afin d'accélérer le remplacement des vieilles canalisations en fonte grise du syndicat. Elle est composée de 5 agents affectés à temps complet sur ces travaux.

Les chantiers réalisés de 2007 à 2022 sont présentés ci-dessous.

TRAVAUX EN REGIE 2007 à 2022

Année	Lieu des travaux	Diamètre existant	Diamètre posé
2007	St Lys - quartier Lasbrouès	DN 32	200 ml DN 75 PVC
2007	St Lys - quartier Le Gavachon	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2007	Rieumes - chemin de l'Espèrès	DN 80 fonte	1 500 ml DN 140 PVC
2007	Ste Foy de Peyrolières - Parayre	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2007	Beaufort - Quartier Estouget	DN 50 fonte	700 ml DN 75 PVC
2007/2008	Cambernard vers Saint Clar	DN 100 fonte	1860 ml DN 140 PVC
2007/2008	Rieumes - chemin de l'Ormette	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2008	Casties Labrande	DN 40 PVC	460 ml DN 63 PVC
2008	Poucharramet - Rte de Rieumes	DN 100 fonte	4500 ml DN 150 fonte
2008	St Clar de Rivière - ch du Piton	DN 100 fonte	360 ml DN 140 PVC
2008/2009	Cambernard vers Poucharramet	DN 80 fonte	945 ml DN 140 PVC
2009	Beaufort - rte de Rieumes	DN 80 fonte	600 ml 140 PVC
2009	Bois de la Pierre vers Gratens	DN 100 fonte	2 000 ml DN 150 fonte
2009	Lussan vers Polastron	DN 80 fonte	3000 ml DN 110 et 75 PVC
2009	Fonsorbes Ch Cachac	DN 40 PVC	150 ml DN 110 PVC
2010	Peysseys - Longages	DN 125 F	4600 ml DN 200 F
2010	Castelnaud vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	1700 m DN 250 F
2010	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Fousseret alimentation Lioué	DN 63 et 75 PVC	960 ml DN 90 PVC
2011	Sajas - rte de Sajas à Savères (RD 73)	DN 125 - 100 fonte	1720 ml DN 150 fonte/140 PVC
2011	Fousseret - route de Montoussin	DN 80 et DN 100 fonte	1500 ml DN 140 PVC
2012	Castelnaud vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	900 ml DN 250 fonte
2012	Liaison St Elix / Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	3000 ml DN 250 fonte + 200m 140PVC
2013	Liaison St Elix / Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	1100 ml DN 250 fonte
2013	Gratens amont réservoir	DN 250 F	650 m DN 350 F
2013	Fousseret départ rte Montoussin	DN 80 et 100	750 ml DN 140 PVC
2014	Castelnaud Picampeau - alimentation haut Fousseret	DN 100 puis 80 fonte	1700 ml DN 140 et 63 PVC
2014	Casties Labrande - Lartigue à village	DN 100 puis 80 fonte	2400 ml DN 140 PVC
2014	Castelnaud - réservoir à Village	DN 125 F	850 ml DN 250 F
2015	Castelnaud - village à Départ Lioué	DN 125 F	550 ml DN 250 F + 150 ml DN 90
2015	Fonsorbes chemin Benech	DN 100 fonte	1100 ml DN 250 Fonte
2015	Savères alimentation distribution réserve	DN 80 et 125 F	1500 ml DN 140 PVC
2016	Savères - rte de Bernèze	DN 60 fonte	560 ml DN 110 PVC
2016	Pouy de Touges village vers Castelnaud	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2016	Montegut - sortie village	DN 60 fonte	300 ml DN 90 PVC
2016/2017	Castelnaud - Route de L'isle en Dodon	DN 100 Fonte	1765 ml DN 160 et 140 PVC
2017	Gratens - RD 73b alimentation Bois de la Pierre	DN 100 fonte	850 ml DN 160 PVC
2017/2018	Gratens/Labastide : renforcement adductrice	DN 250 fonte	3200 ml DN 300 Fonte
2019	Castelnaud Picampeau/Le Fousseret - Ch. Bouillac	DN 80 fonte	1300 ml DN 63, 90 et 125 PVC
2019	Castelnaud Picampeau - Quartier Laspeyres	DN 60 Fonte	560 ml DN 90 PVC
2019/2020	Castelnaud - Départ Lioué à Lieu dit Hust	DN 125 F	2180 ml DN 250 et 150 F
2020/2021	Beaufort - château d'eau à lieu dit La Cloutade	DN 100 et 60 F	700ml DN 140 PVC
2021	Liaison Fustignac/Lussan A. - 1er tronçon	DN 125 F	1780 ml DN 150F
2021/2022	Montastruc Saves - liaison Pouy de Touges / Sajas	DN 175 F	2050 ml DN 200 F
2022	Montoussin - quartiers L'Hobit/ Moutique	-	220 ml DN 140 PVC
2022	Conduite de refoulement Fousseret / Castelnaud_1	DN 200 F	800 ml DN 250 F

VI) INTERVENTIONS SUR LE RESEAU

Des campagnes de purge sur le réseau sont réalisées en interne tous les ans ainsi que la pose de purges automatiques afin d'assurer un renouvellement de l'eau en bout d'antennes à des fréquences définies et modifiables.

Les autres interventions du service réseau sont les suivantes :

- ▶ Nouveaux branchements et pose de compteurs dans les lotissements,
- ▶ Interventions
 - Interventions facturées (fuites causées par un tiers, modifications de branchements, compteurs gelés, ...)
 - Interventions non facturées (fuites syndicales, modifications et entretien du réseau et équipements associés, ...)
 - Dépannages divers non facturés (changements de joints, compteurs bloqués, manques de pression...)
- ▶ Remplacement de compteurs de plus de 15 ans, pose de têtes émettrices,
- ▶ Repérage de canalisations

Depuis 2015 tous les compteurs posés, nouveaux branchements et remplacement des compteurs de plus de 15 ans, sont équipés de têtes émettrices qui permettent un relevé plus rapide par radio. La radio relève permet également de relever plus facilement des compteurs inaccessibles et d'enregistrer les volumes consommés mensuellement afin de mieux analyser les surconsommations éventuelles.

A ce jour, la moitié du parc de compteurs est équipé d'un système de radio-relève.

Toutes les interventions effectuées sur le réseau sont reportées sur le Système d'Information Géographique du syndicat dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Interventions	2020	2021	2022
Nouveaux branchements et pose compteurs (dont nouveaux branchements)	523 (134)	771 (240)	462 (114)
Interventions facturées	15	39	22
Interventions non Facturées (dont fuites canalisations)	409 (82)	629 (99)	673 (99)
Dépannages divers	434	478	435
Remplacement compteurs + 15 ans	674	1125	1043

Après une baisse de l'activité du syndicat en 2020 liée à la crise sanitaire, la demande de nouveaux branchements a été très importante en 2021, puis a diminué en 2022 suite à la conjoncture économique difficile.

VII) EVOLUTION DES TARIFS

CONSOMMATION EAU

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
CONSOMMATION EAU (au m3)						
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	1,185	1,209	1,233	1,258	1,283	1,283
<i>Cazères et Couladère</i>			1,124	1,158	1,210	1,271
<i>Redevance prélèvement</i>	0,08	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09
<i>Redevance pollution</i>	0,32	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Total TTC (TVA 5,5%)						
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	1,672	1,708	1,744	1,770	1,797	1,797
<i>Cazères et Couladère</i>			1,629	1,665	1,720	1,784

REDEVANCE FIXE ET LOCATION COMPTEUR

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	€ HT					
REDEVANCE FIXE HT						
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	60,20	60,20	60,20	60,20	60,20	60,20
<i>Cazères et Couladère</i>			30,00	30,00	40,00	50,00
LOCATION COMPTEUR 15-20 mm HT						
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50
<i>Cazères et Couladère</i>			0,00	7,50	7,50	7,50
Total TTC (TVA 5,5%)						
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	71,42	71,42	71,42	71,42	71,42	71,42
<i>Cazères et Couladère</i>			31,65	39,56	50,11	60,66

*Toutes communes**

Autres tarifs locations compteurs HT						
30 mm	18,90	18,90	18,90	18,90	18,90	18,90
40 mm	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50
50 mm	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60
60 mm	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60
80 mm		158,00	158,00	158,00	159,00	159,00
100 mm	223,00	223,00	223,00	223,00	223,00	223,00

**Cazères et Couladère : tarifs en vigueur à partir de 2020 seulement*

Cazères et Couladère

Autres tarifs locations compteurs HT						
30 mm			0,00	18,90	18,90	18,90
40 mm			0,00	28,50	28,50	28,50
50 mm			0,00	103,60	103,60	103,60
60 mm			0,00	103,60	103,60	103,60
80 mm			0,00	158,00	159,00	159,00
100 mm			0,00	223,00	223,00	223,00

1 - Décomposition du prix de l'eau

Le prix de l'eau (hors assainissement) sur la facture de l'abonné se décompose en 3 parties :

- **la partie fixe**, c'est-à-dire l'abonnement (redevance fixe) et la location compteur pour un diamètre donné, qui permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation et de rembourser les investissements. Le tarif est fixé par le syndicat.
- **la part consommation**, c'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ ; ce prix rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Le tarif au m³ est fixé par le syndicat,
- **les redevances perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (voir note de l'agence en annexe):**
 - o la redevance prélèvement, appliquée sur les volumes consommés. La redevance prélèvement est calculée par l'Agence en fonction des volumes d'eau brute pompés par le syndicat dans le milieu naturel. Le syndicat fixe ainsi le tarif de la redevance en fonction de ce montant. La redevance prélèvement est reversée à l'Agence, elle permet de financer la préservation des ressources en eau.
 - o la redevance pollution, appliquée sur les volumes consommés. Cette redevance, fixée et perçue par l'Agence, permet de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, d'aménagement et de protection de la ressource en eau.
- **La TVA à 5,5 %**

2 - Prix de l'eau potable, hors taxes et redevances

Le calcul du tarif syndical, hors taxe et redevances, est établi sur la base d'un calcul national des Agences de Bassin, sur une consommation moyenne annuelle de 120 m³ par foyer.

Pour l'année 2022 (Hors Cazères et Couladère):

- *Consommation eau (part variable) : 1,283 € HT par m³*
- *Redevance fixe (part fixe) : 60,20 € HT forfaitaire*
- *Location compteur : 7,50 € HT forfaitaire*

Soit un tarif eau potable HT en 2022 calculé ainsi :

$$[(1,283 \times 120 \text{ m}^3) + 60,20 + 7,50] / 120 \text{ m}^3 = 1,85 \text{ € HT par m}^3$$

Ce tarif ne prend pas en compte la TVA et les redevances (pollution et prélèvement) perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ni l'assainissement collectif.

Pour les communes de Cazères et Couladère, le prix appliqué par la RIEA, avant la reprise de la compétence par le SIECT en janvier 2019, était inférieur à celui du SIECT.

En vertu du principe d'égalité des usagers, la tarification de l'eau sur ces deux communes doit tendre vers celle du SIECT. Le conseil syndical a décidé d'appliquer un lissage des tarifs sur une période de 5 ans, soit à l'horizon 2023, afin de maintenir en dessous de 20 € TTC l'augmentation annuelle appliquée pour une facture globale basée sur une consommation de 120 m³.

Pour l'année 2022, le prix de l'eau pour Cazères et Couladère se décompose ainsi de la manière suivante :

- Consommation eau (part variable) : 1,271 € HT par m³
- Redevance fixe (part fixe) : 50,00 € HT forfaitaire
- Location compteur : 7,50 € HT forfaitaire

Soit un tarif eau potable HT en 2022 calculé ainsi :

$$[(1,271 \times 120 \text{ m}^3) + 50,00 + 7,50] / 120 \text{ m}^3 = 1,75 \text{ € HT par m}^3$$

3 – Evolution du prix de l'eau potable TTC

Grâce à une situation financière saine, soulignée par le rapport de contrôle de la Cour des Comptes rendu public en septembre 2022, le SIECT a pu poursuivre ses investissements, avec notamment le démarrage de la réhabilitation et de l'extension de l'usine du Fousseret, tout en maintenant les mêmes tarifs, et ce malgré l'augmentation des coûts de l'énergie, des produits chimiques, du carburant et des matériaux.

Evolution du prix TTC de l'eau potable et de la facture moyenne pour 120 m³ Toutes les communes hors Cazères et Couladère PAS D'AUGMENTATION EN 2022**

	Quantité	2021		2022	
		Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Production et distribution de l'eau					
Consommation eau (m ³)	120	1,283	153,96	1,283	153,96
Redevance eau	1	60,20	60,20	60,20	60,20
Location compteur	1	7,50	7,50	7,50	7,50
<u>Total Production et distribution eau</u>			221,66		221,66
Organismes publics					
Redevance pollution (m ³)	120	0,330	39,60	0,330	39,60
Redevance prélèvement (m ³)	120	0,090	10,80	0,090	10,80
<u>Total Organismes publics</u>			50,40		50,40
TOTAL HT			272,06		272,06
TVA (5,5 %)			14,96		14,96
TOTAL TTC			287,02		287,02

Prix TTC du m³ d'eau potable*	2,39	2,39
<i>Augmentation annuelle</i>	<i>1,1%</i>	<i>0%</i>

Prix HT et redevances du m³ d'eau potable*	1,85	1,85
<i>Augmentation annuelle</i>	<i>1,4%</i>	<i>0%</i>

* pour une consommation de 120 m³

** hors assainissement collectif

Pour les abonnés de Cazères et Couladère, une légère augmentation est appliquée sur la part variable (consommation) et la redevance fixe, ce qui donne une augmentation résultante de 7,1 % sur le tarif TTC pour une consommation de 120 m³.

Evolution du prix TTC de l'eau potable et de la facture moyenne pour 120 m³
Cazères et Couladère**

	Quantité	2021		2022	
		Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Production et distribution de l'eau					
Consommation eau (m ³)	120	1,210	145,20	1,271	152,52
Redevance eau	1	40,00	40,00	50,00	50,00
Location compteur DN15-20	1	7,50	7,50	7,50	7,50
Total Production et distribution eau			192,70		210,02
Organismes publics					
Redevance pollution (m ³)	120	0,330	39,60	0,330	39,60
Redevance pèlèvement (m ³)	120	0,090	10,80	0,090	10,80
Total Organismes publics			50,40		50,40
TOTAL HT			243,10		260,42
TVA (5,5 %)			13,37		14,32
TOTAL TTC			256,47		274,74
Prix TTC du m³ d'eau potable*			2,14		2,29
<i>Augmentation annuelle</i>			7,2%		7,1%
Prix HT et redevances du m³ d'eau potable*			1,61		1,75
<i>Augmentation annuelle</i>			9,2%		9,0%

* pour une consommation de 120 m³

** hors assainissement collectif

Le dernier rapport de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, publié en Juin 2023, donne le prix moyen TTC de l'eau potable en 2021 au niveau national.

Ce rapport indique qu'au 01/01/2021 le prix moyen est de 2,13 €/m³ (pour 120 m³). Ce prix varie cependant en fonction du type de collectivité. En effet, pour les services intercommunaux (EPCI), le prix est plus élevé avec 2,15 €TTC/m³. Pour les établissements comparables au SIECT (SIVOM, SIVU et syndicats mixtes), il est compris entre 2,22 et 2,41 €/m³. Le SIECT est ainsi dans la moyenne des prix pratiqués par ces établissements avec un prix de 2,39 €TTC/m³ au 01/01/2021 (hors Cazères et Couladère).

Les différences de tarifs entre services d'eau potable s'expliquent par la taille des services, leur situation (urbaine ou rurale), la qualité des eaux à traiter, les travaux réalisés pour le renouvellement des conduites et la sécurisation de la distribution, etc..

VIII) LE BUDGET 2022 – SECTION EXPLOITATION

1 - Dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Montant 2022 (€ HT)
Charges à caractère général	3 978 978 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 707 798 €
Atténuations de produits (red. pollution)	1 092 337 €
Valeur nette comptable actif cédé	0 €
Dotations aux amortissements	2 230 649 €
Autres charges de gestion courante	42 084 €
Charges financières	320 696 €
Charges exceptionnelles	130 742 €
Provisions pour dépréciations de créances	96 000 €
Sous-total	10 599 283 €
Dépenses imprévues	0 €
Total général	10 599 283 €

2 - Recettes de fonctionnement

Nature des recettes de fonctionnement	Montant 2022 (€ HT)
Atténuations de charges (stock et rbst)	334 941 €
Travaux en régie	573 580 €
Reprises sur subventions d'investissement	230 955 €
Ventes de produits, prestations et autres	11 127 299 €
Subventions d'exploitation	37 592 €
Autres produits de gestion courante	6 969 €
Produits financiers	19 €
Produits exceptionnels	40 054 €
Sous-total	12 351 409 €
Excédent antérieur reporté	1 123 689 €
Total général	13 475 098 €

IX) LE BUDGET 2022 – SECTION INVESTISSEMENT**1 - Dépenses d'investissement**

Nature des dépenses d'investissement		Montant 2022 (€ HT)
Travaux	Hors tranche	773 636 €
	Tranches (49e à 51e)	451 547 €
	Travaux en régie	573 580 €
	Ozoneurs usine Lherm	93 341 €
	Travaux sectorisation et recherches de fuites	0 €
	Total	1 892 104 €
Acquisitions	Véhicules	132 350 €
	Matériel industriel	26 214 €
	Compteurs	142 801 €
	Outillage	27 864 €
	Aménagements, mobilier et matériel bureau	11 476 €
	Informatique et téléphonie	18 146 €
	Terrains	0 €
	Etudes diverses /terrains	8 980 €
	Total	367 831 €
Remboursement des emprunts (capital)		976 629 €
Reprise de subventions		230 955 €
TOTAL GENERAL		3 467 519 €

☞ Travaux tranches et divers :

- 49^{ème} : Réhabilitation/extension usine Fousseret – études d'exécution, maîtrise d'œuvre, études réglementaires, missions connexes et frais divers
- 51^{ème} : Pose de conduite au Fauga et à Bérat (Liaison réservoir La Matasse / Longages - tronçon 1/3) – solde travaux et maîtrise d'œuvre
- Remplacement ozoneur usine Lherm – finalisation travaux et maîtrise d'œuvre

☛ **Travaux hors tranche :****TRAVAUX HORS TRANCHE 2022**

Lieu	Description	Entreprise	Montant
Cazères - rue Louis Blanc	Reprise branchements + extension avec 4 brts plomb	SOR	13 150 €
Fonsorbes - RD632 centre village	Remplacement conduite fonte 590 ml DN 250 + DN 140 PVC - reprise branchements - 2ème tranche	MIDI TP	223 216 €
Fontenilles - ch de la Poumayre	Remplacement DN 200F sur 500 ml- reprise 14 brts - 2ème tranche	FRONTON TP	106 492 €
Fontenilles - rte de Magne	Reprise de branchements	MIDI TP	55 795 €
Fousseret - Usine	Pose vanne DN 300 F	FRONTON TP	4 989 €
Gratens - rte de Marignac	Réparation DN 250	MIDI TP	2 253 €
Laveronose Lacasse - hameau du lac	Reprise de branchements	MIDI TP	8 197 €
Lherm - usine	Etanchéité bâche ozone	TOUJA	6 290 €
Lherm - chemin de Cassagne	Renforcement en DN 250 vers Lamasquère - 170 ml	BAYOL	65 186 €
Lherm - RD43 rte aérodrome	Renforcement en DN 140 PVC sur 300 ml	EIFFAGE	94 714 €
Mondavezan - lieudit Barbe	Reprise conduite DN 75 sur 125 ml	THOMAS ET DANIZAN	17 929 €
Pouy de Touges - rte de Rieumes	Remplacement conduite environ 400 ml DN 140 PVC	BAYOL	48 110 €
St Elix - village	Remplacement DN 175F par DN 250 F sur 750 ml - solde	MIDI TP	10 230 €
St Elix - rte de St Julien	Reprise vanne	MIDI TP	5 500 €
St Foy - quartier Contis	Reprise branchement ancienne crèche	MIDI TP	3 450 €
Toutes communes	Réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie)	DUPUY	27 481 €
Toutes communes	Réalisation et modification de branchements / interventions diverses	Toutes	63 581 €
TOTAL			756 563 €

2- Recettes d'investissement

Nature des recettes d'investissement	Montant 2022 (€ HT)
Subventions en annuités (part capital)	14 502 €
Subventions CG31 / Agence Eau + Remboursements divers	509 915 €
Emprunts	260 000 €
Vente véhicule	0 €
Total	784 417 €
Réserves facultatives + règlementées	1 685 534 €
Excédent antérieur reporté	1 067 413 €
Amortissement des immobilisations	2 230 649 €
Total	4 983 595 €
TOTAL GENERAL	5 768 012 €

Les résultats de l'année 2022 sont les suivants :

Excédent Investissement : 2 300 493 €

Excédent Fonctionnement : 2 875 814 €

Soit un excédent global 2022 de 5 176 307 €

X) ETAT DE LA DETTE

L'ensemble des prêts contractés par le syndicat sont à taux fixe.

L'encours de la dette s'élève à 9 435 k€ au 31/12/2022.

L'annuité de la dette (capital + intérêt) s'élève à 1 304 k€ pour l'année 2022.

		Année 2021	Année 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		10 152 000 €	9 435 372 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	940 635 €	976 629 €
	en intérêts	354 433 €	327 297 €
		Année 2021	Année 2022
Annuité totale		1 295 067 €	1 303 926 €

XI) TAUX D'IMPAYES

Les taux d'impayés au 31/12/2022 pour les factures émises en 2021 pour l'eau potable et l'assainissement collectif sont fournis par la Perception de Carbone qui assure le recouvrement des factures pour le compte du syndicat depuis le 1^{er} janvier 2023. En 2022, le recouvrement était assuré par la perception de Villefranche de Lauragais.

TAUX IMPAYES EAU / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EAU POTABLE	Année 2021	Année 2022
Montant d'impayés TTC au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année n-1	399 599 €	815 804 €
Montant facturé TTC au titre de l'année n-1 (hors travaux)	9 412 632 €	10 199 418 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année n-1	4,25%	8,00%

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Année 2021	Année 2022
Montant d'impayés TTC au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année n-1	65 581 €	81 687 €
Montant facturé TTC au titre de l'année n-1 (hors travaux)	1 717 721 €	1 745 739 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'ass de l'année n-1	3,82%	4,68%

Pour l'année 2022, le taux d'impayés sur les factures d'eau émises en 2021 est de 8 % (4,25 % en 2021) et pour les factures d'assainissement collectif, le taux d'impayé est de 4,68 % (3,82 % en 2021).

La forte baisse du recouvrement est liée à la difficulté pour la Perception de Villefranche de réaliser les relances et les poursuites contentieuses en fin d'année 2021 et durant l'année 2022, en particulier sur les communes du Muretain Agglo.

XII) CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Le syndicat exerce la prestation de « vérification de la pression et du débit des poteaux incendie » pour 49 des 54 communes desservies en eau potable.

Les contrôles sont réalisés à la demande des communes.

Les tarifs de ces contrôles sont dégressifs en fonction du nombre total de poteaux contrôlés.

Tarifs des contrôles par poteau (HT)

	Année 2021	Année 2022
+ de 10 poteaux	30,15 €	30,91 €
2 à 10 poteaux	42,00 €	43,05 €
1 poteau et poteaux en simultané	53,84 €	55,19 €

Les poteaux incendie de la plupart des communes ont été contrôlés entre 2010 et 2013. Puis une nouvelle série de contrôles a été effectuée entre 2018 et 2021, pour un total d'environ 1200 poteaux. Une cinquantaine de poteaux ont été contrôlés en 2022.

SECTION ASSAINISSEMENT

I) DESCRIPTION GENERALE

Le syndicat exerce la compétence assainissement non collectif pour 41 des 54 communes desservies en eau potable.

Le « SPANC », Service Public d'Assainissement Non collectif, réalise les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

Les contrôles de bon fonctionnement incluent le suivi du bon entretien de l'installation qui consiste à effectuer des bilans de sensibilisation, des suivis préventifs et des planifications d'opérations de vidanges, et à recueillir la facture de vidange et le bon de dépotage correspondant.

Contrôles avant vente :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les propriétaires ont l'obligation avant la vente d'un bien de produire un diagnostic datant de moins de 3 ans du fonctionnement de l'installation d'assainissement autonome. Le SPANC réalise ce type de contrôle à un tarif spécifique (contrôle avant vente).

Subventions pour la réhabilitation d'installations non conformes :

De 2004 à 2020, le service assainissement du syndicat a accompagné les particuliers pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la réhabilitation de leur installation d'assainissement autonome quand celle-ci était jugée non conforme (4200 € au maximum par installation).

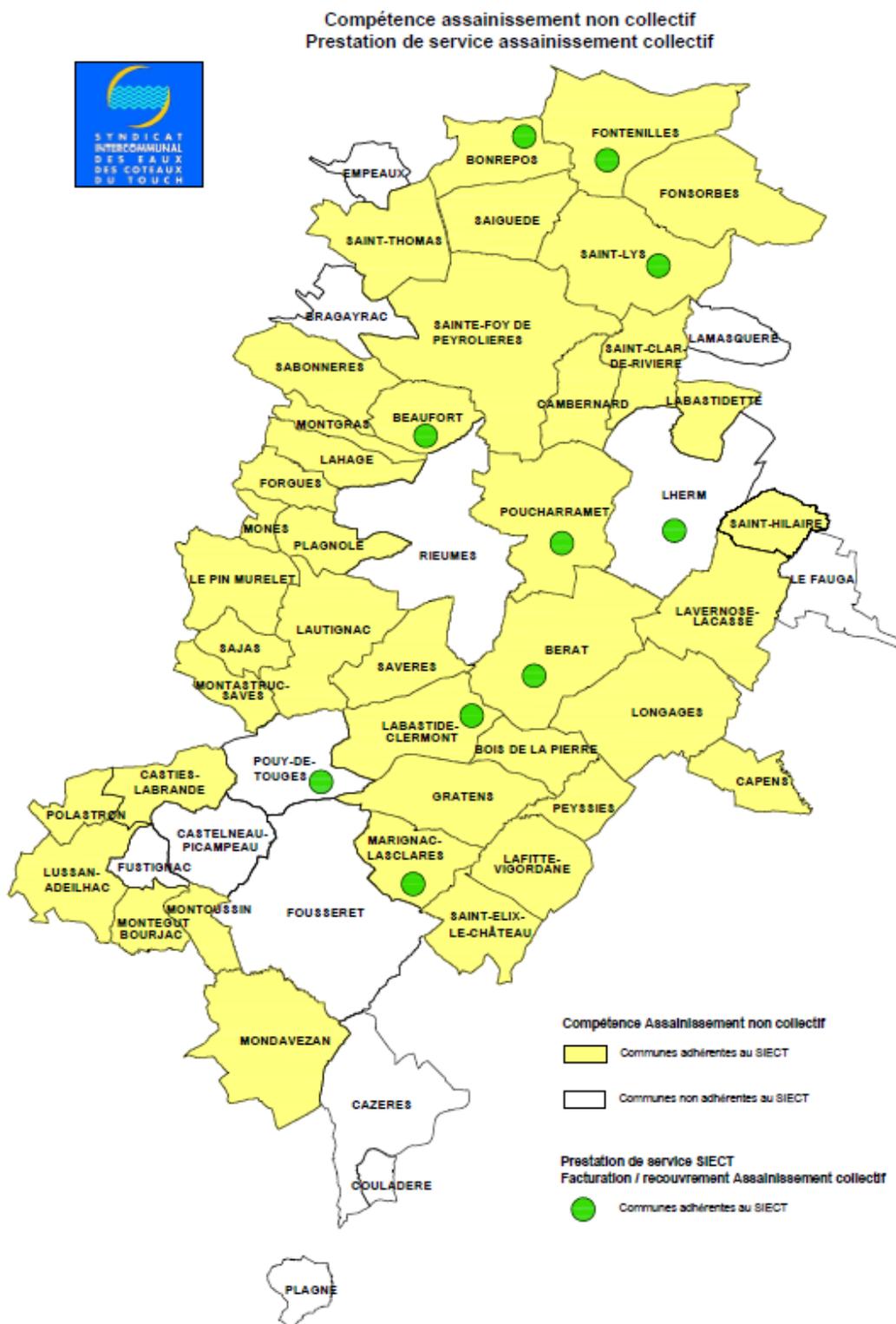
Sur cette période, environ 450 particuliers ont pu ainsi obtenir une aide de l'agence pour réhabiliter leur installation d'assainissement.

L'Agence ne finance plus la mise en conformité des assainissements dans le cadre de son 11^{ème} programme (2019 – 2024).

Avis techniques :

Depuis 2012, le syndicat émet un avis technique sur l'assainissement autonome de tous les projets de construction présentés par les particuliers, qu'ils aboutissent ou pas à une réalisation. Depuis décembre 2014 ces avis techniques sont facturés aux particuliers, même si leur projet n'aboutit pas. Le tarif de l'avis représente environ 30% du tarif du « contrôle neuf ». Le montant facturé pour l'avis vient ensuite en déduction du montant du « contrôle neuf » des projets effectivement réalisés.

II) COMMUNES ADHERENTES AU SPANC



III) ACTIVITES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1 - Contrôles des installations d'assainissement non collectif en 2022

Communes	Contrôles ouvrages neufs	Contrôles de bon fonctionnement	Contrôles ouvrages existants (Diagnostic)	Contrôles avant vente
BEAUFORT	4	20		1
BERAT	4	17		9
BOIS DE LA PIERRE	16	20		1
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	2	7		2
CAMBERNARD	13	85		5
CAPENS	0	51	1	3
CASTIES LABRANDE	0	3		2
FONSORBES	3	17		9
FONTENILLES	27	254		9
FORGUES	4	9		0
GRATENS	19	28	1	15
LABASTIDE CLERMONT	10	33	1	6
LABASTIDETTE	0	1		1
LAFITTE VIGORDANE	12	18		11
LAHAGE	1	4		2
LAUTIGNAC	3	5		1
LAVERNOSE LACASSE	2	71		4
LONGAGES	15	39		7
LUSSAN ADEILHAC	1	9		3
MARIGNAC LASCLARES	3	17		3
MONDAVEZAN	3	18		7
MONES	1	2		0
MONTASTRUC SAVES	1	4		0
MONTEGUT BOURJAC	1	2		2
MONTGRAS	0	5		1
MONTOUSSIN	2	25		0
PEYSSIES	4	54	2	2
LE PIN MURELET	1	6		0
PLAGNOLE	7	11		2
POLASTRON	1	1		2
POUCHARRAMET	8	15		3
SABONNERES	3	7		6
SAIGUEDE	4	26		4
ST CLAR DE RIVIERE	3	11		4
ST ELIX LE CHÂTEAU	6	16	1	8
ST FOY	10	50		4
ST HILAIRE	3	9		0
ST LYS	7	16	1	8
ST THOMAS	8	17		1
SAJAS	1	4		1
SAVERES	0	8		1
Sous-totaux	213	1015	7	150
TOTAL GÉNÉRAL		1385		

2 - Facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

Le syndicat exerce la prestation de « facturation et reversement de l'assainissement collectif » pour 9 des 54 communes desservies en eau potable.

FACTURATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Commune	Consommation ASS (m3)	Nombre abonnés ASS
BERAT	89 287	948
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	38 252	318
FONTENILLES	213 313	1 595
LABASTIDE CLERMONT	2 349	26
LHERM	153 969	1 216
MARIGNAC LASCLARES	429	6
POUCHARRAMET	9 313	104
POUY DE TOUGES	4 221	57
SAINT LYS	434 841	3 775
TOTAL	945 974	8 045

Le montant total de la facturation de l'assainissement collectif pour l'année 2022 s'élève à 1 785 048 € HT. Ce montant inclut la consommation assainissement, la redevance fixe et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Les montants recouverts de consommation et redevance fixe sont reversés aux communes (Bérat, Labastide Clermont et Marignac), à Réseau31 (Fontenilles, Pouy de Touges, Lherm et Poucharramet) et au Muretain Agglo (Saint-Lys et Bonrepos sur Aussonnelle). La part modernisation des réseaux est versée par acompte mensuel prévisionnel à l'Agence de l'eau durant l'année de facturation et le solde est reversé l'année suivante.

En 2022, la commune de Beaufort a adhéré au syndicat pour la prestation de facturation/ reversement de l'assainissement collectif.

IV) EVOLUTION DES TARIFS

1 - Tarif des contrôles d'assainissement non collectif

Tarifs des contrôles (TTC)

Contrôles	Année 2021	Année 2022
Avis contrôle/conception	112,20 €	114,40 €
Contrôle ouvrage neuf	167,20 €	170,50 €
Contrôle avant-vente	193,60 €	195,45 €
Contrôle des ouvrages existants	132,00 €	132,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	96,25 €	98,45 €
Refus de contrôle	Tarif contrôle prévu x 2	Tarif contrôle prévu x 2

Les tarifs des contrôles ANC ont été augmentés d'environ 2% en 2022, sauf pour les contrôles des ouvrages existants dont le tarif est inchangé.

2 - Autres tarifs

Le syndicat facture aux communes et syndicats ayant demandé la prestation de « facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif » un montant forfaitaire par facture émise.

Le tarif de cette prestation, égal à 2,35 €HT par facture en 2021, a été révisé et a été porté à 2,40 €HT par facture émise pour l'année 2022.

V) LE BUDGET 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	CA 2021	BP 2022	CA 2022
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	25 000,00 €	903,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 250,00 €	29 900,47 €	2 217,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
003	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		20 650,00 €	54 900,47 €	3 120,00 €

	Recettes	CA 2021	BP 2022	CA 2022
10	Apports, Dotations, et Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Cession Actifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Amortissement de immo.	7 830,00 €	6 081,04 €	6 081,04 €
4582	Opérations pour compte de tiers	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
005	Autofinancement complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		16 230,00 €	6 081,04 €	6 081,04 €
001	Excédent d'investis. reporté	53 239,43 €	48 819,43 €	48 819,43 €
TOTAL DES RECETTES AVEC EXC. REPORTE		69 469,43 €	54 900,47 €	54 900,47 €

Excédent d'investissement

51 780,47 €

SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
_011	Frais fonctionnement	17 165,72 €	21 400,00 €	17 755,70 €
_011 / 63	Reversement red. et conso ass Collectif	1 273 035,75 €	1 350 000,00 €	1 342 566,47 €
_012	Charges de personnel	172 418,00 €	188 600,00 €	187 364,00 €
_014	Redevance Modemisation Réseau	154 660,00 €	161 000,00 €	143 251,00 €
_042	Dotations aux amortissements	7 830,00 €	6 081,04 €	6 081,04 €
65	Autres charges gestion courante	8 117,12 €	11 000,00 €	204,59 €
66	Charges financières	87,23 €	918,96 €	112,19 €
67	Charges exceptionnelles	42 453,07 €	50 000,00 €	15 062,51 €
6817	Provisions pour dépréciations de créances	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
SOUS-TOTAL		1 675 766,89 €	1 806 000,00 €	1 729 397,50 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 675 766,89 €	1 806 000,00 €	1 729 397,50 €

	RECETTES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
70	Produits de gestion courante	1 934 582,57 €	1 790 000,00 €	1 987 482,56 €
74	Subventions d'exploitation	9 900,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	638,97 €	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 843,34 €	1 700,00 €	22,88 €
SOUS-TOTAL		1 946 325,91 €	1 792 338,97 €	1 987 505,44 €
002	Excédents antérieurs reportés	1 230 102,01 €	1 500 661,03 €	1 500 661,03 €
TOTAL DES RECETTES		3 176 427,92 €	3 293 000,00 €	3 488 166,47 €

Excédent de fonctionnement

1 758 768,97 €

1 - Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent l'achat de licences Microsoft Office et le renouvellement de trois ordinateurs portables.

2 - Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais liés à la gestion du service: frais administratifs (fournitures de bureau, affranchissement, téléphone, etc.), frais d'électricité et frais de carburant pour les véhicules, ainsi que les charges de personnel.

Le reversement aux communes de la facturation « assainissement collectif » comprend le reliquat de la facturation de la redevance fixe et des consommations 2021 et une partie de celles de 2022, ainsi que le reliquat des années antérieures et des titres individuels (factures soldes).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux admissions en non valeur prononcées au cours de l'année.

Les charges exceptionnelles incluent les dégrèvements pour modifications de factures suite à des erreurs ou des fuites après compteur.

En recette, les produits de gestion courante se décomposent en :

- facturation assainissement collectif (y compris facturation de la prestation) ,
- contrôle des dispositifs d'assainissement collectif,
- rémunération de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de la redevance modernisation des réseaux.

ANNEXE

Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPOQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPOQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPOQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPOQS - des réponses à vos questions: <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

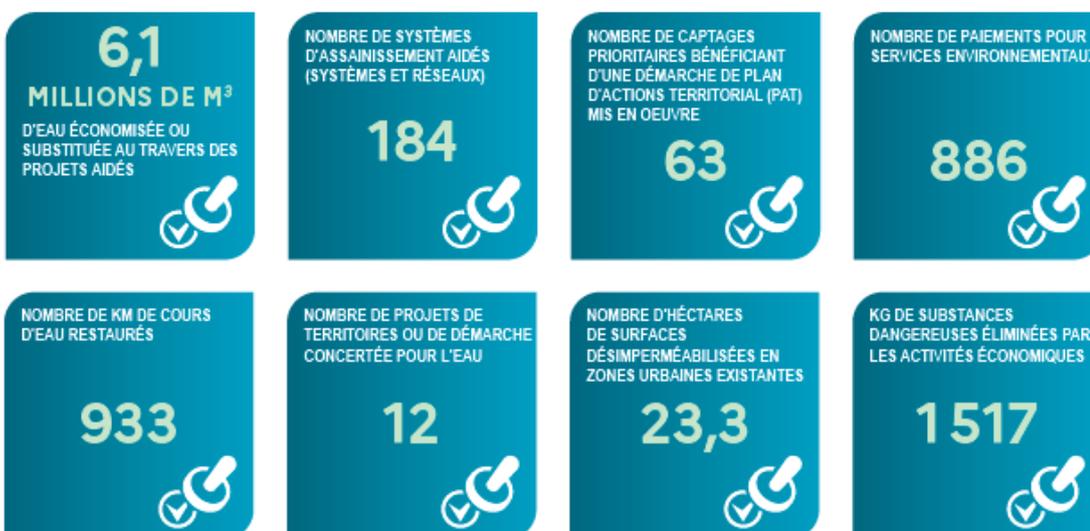
2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements **12 • 30 • 46 • 48**

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Biscaphorb & Jean-Louis Albert